



Aubenas-les-Alpes

Compte rendu de la séance du mercredi 07 juin 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Olivier TURPAULT

Ordre du jour:

Modifications budgétaire

Délibération épicerie ambulante

Questions diverses

Délibérations du conseil:

AUTORISATION D'IMPLANTER UNE EPICERIE AMBULANTE (DE 2023 034)

Objet : Autorisation d'implanter une épicerie ambulante

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme MARTELLI Sylvie.

Par la présence, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame NAVARRO Céline à installer son épicerie ambulante « La P'tite épicerie de Céline » à partir du mois de septembre 2023 sur notre commune, un jour par semaine sur une durée de 2 h00 environ.

Le jour et le lieu ainsi que l'horaire seront défini en septembre 2023.

Cette épicerie ambulante redynamisera le cœur du village et sera un plus pour le maintien à domicile de nos anciens. Il n'existe aucun commerce au village.

Fait à Aubenas les Alpes le,

14/06/2023

**Madame Le Maire
Sylvie MARTELLI**

decision modificative budgetaire (DE 2023_036)

Objet : Délégation du conseil municipal à Madame le Maire

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles
- Investissement : 7.5% des dépenses réelles

Fait à Aubenas les Alpes le,

**Madame Le Maire
Sylvie MARTELLI**

demande de subvention région (DE 2023 037)

Objet : Demande de subvention ma région sud 2023 pour ***un logement communal dans la transition énergétique à Aubenas-Les-Alpes***

Madame le Maire informe les conseilles qu'il y a des travaux à réaliser pour le logement T4 et que l'on sollicite l'aide financière de la Région sud au titre du contrat de Parc du Parc du Luberon.

Soit la somme du montant de l'opération : **113 176 € HT**

Le plan de financement se présente ainsi

Dépenses HT : 113 176 €

Région Sud 80% : 90 832 €

Autofinancement communal : 20% : 22 344 €

Total HT : 113 176 €

La commune assurera le préfinancement de l'avance de la TVA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte la décision de l'équipe

Sollicite auprès de ma régions sud une aide financière

Ainsi fait et délibéré, le jours, mois et an ci-dessus

Madame le maire, Sylvie MARTELLI